



## **Déclaration lue lors du CTPD de la Gironde du 28/01/2011 consacré à l'examen des prévisions d'effectifs et des Dotations Globales Horaires établissements de la Gironde.**

### **- Paritarisme.**

Chacun le sait, avec la loi du 5 juillet 2010 portant « rénovation du dialogue social » dans la Fonction publique, et issue des Accords de Bercy de juin 2008, sans la signature de Force Ouvrière, c'est peut-être le dernier CTP consacré à l'examen des moyens, qui se tient sous cette forme.

Cette loi est en effet contradictoire avec le décret de 1982 sur les CTP . Ces décrets avaient pour fonction essentielle de nous permettre de vérifier à parité si votre Administration respectait, dans le cadre des statuts de la Fonction publique de l'Etat, et selon des principes égalitaires, même rognés d'année en année, les moyens délégués par l'Etat.

### **- Dispositif CLAIR.**

Or, lorsque le recteur Nique, chargé de mission sur le programme Clair, annonce que le ministre compte étendre ce dispositif totalement dérogoire aux programmes et aux horaires nationaux, contractualisant les titulaires sur la base d'une « mission », nous basculons hors de ces cadres (voir vœu n°1 ci-après)

### **- Réforme des lycées et suppression de postes.**

Lorsque les syndicats nationaux Snes, FO, Snalc, Snupden-FSU, Snep, Sncl, Sud, CGT, la Fidl et des associations d'enseignement spécialistes, s'adressent ensemble au ministre en ces termes : « la réforme du lycée avec sa gestion locale de la dotation globalisée a conduit à des bras de fer entre enseignants et avec les directions d'établissement : horaires élèves variables d'un établissement à l'autre et parfois non respectés, accompagnement tout sauf 'personnalisé' » .

Lorsque les mêmes réclament à M. Châtel « une remise à plat de la classe de Seconde, notamment par une définition nationale par discipline des horaires en effectif réduit et la non-application de la réforme de la classe de 1<sup>ère</sup> Générale et de la 1<sup>ère</sup> Technologique à la rentrée 2011 »

Nous pensons qu'ils ont raison et que la satisfaction de ces revendications seraient de

nature à restaurer la sérénité dans les établissements et permettraient de surseoir immédiatement aux suppressions de postes que le maintien des réformes a pour but d'occasionner.

**Car c'est bien la RGPP, ce sont bien les réformes** qui en sont issues, celle des filières STI tout dernièrement, qui dérèglent et **qui entraînent à présent la plupart des suppressions de postes.**

(...)

### **- Préparation de rentrée dans les Collèges.**

En Collège, malgré un rééquilibrage HP/HSA en faveur des premières, on observe une baisse significative du H/E dans nombre d'établissements. C'est donc le « levier 6 » (sur les 12 leviers mis au point au ministère en juin dernier pour supprimer des postes) celui qui encourage l'augmentation du nombre d'élèves par division, , qui a été actionné et dont le plafond de 29 élèves en 5<sup>ème</sup> est une navrante illustration

Les classes actuellement déjà chargées vont donc littéralement exploser, ou implorer sous le flot des effectifs. A l'inverse, FO revendique le rétablissement des groupes et des effectifs par classe ne dépassant pas 25 élèves.

### **- Fusion DGH SEGPA-COLLEGE et MDP6.**

Par ailleurs, nous mesurons mieux ce que signifie la fusion des DGH de Collège et de Segpa, mêlant indifféremment des moyens Collège et des moyens d'enseignement adapté, d'un côté ; et de l'autre, l'affectation de 32 heures par division en 3MDP6 en Lycée Professionnel, au lieu de 39 heures.

Dans les deux cas, les élèves les plus fragiles sont de plus en plus privés de structures d'enseignement adapté à leurs difficultés.

### **- Incidents au Collège Bourran.**

Dans ce contexte, ne peut-on pas arriver à des situations telles que celles que connaît le Collège Bourran à Mérignac, où le manque de personnels de surveillance associé à l'inadaptation des locaux pour accueillir les 90 élèves de Segpa et de l'UPI ont certainement aggravé les actes de violence, vols et dégradations dans et hors du Collège ?

**- Réunions tous azimuts en Collège : Livrets de Compétences, Options Histoire des Arts.**

Enfin, nous tenons à vous signaler que les enseignants de collège sont contraints depuis la Rentrée à se réunir de plus en plus fréquemment en dehors de leur temps de service.

A tout moment, ou presque, ils sont convoqués pour examiner, les modalités locales de mise

en place de l'option Histoire des Arts, qui, le projet d'établissement. Et à présent, le Livret Personnel de compétences et ses près de 10 000 items à remplir pour 100 élèves de 3<sup>ème</sup>, 100 items par élève.

C'est pourquoi nous réaffirmons que ces multiples convocations ne sont pas statutaires, et que le livret ne peut servir de prétexte à une banalisation de ces pratiques. Les formes

d'évaluation relèvent de la stricte liberté pédagogique des professeurs, est-il utile de le rappeler ! Aucune obligation ne doit donc être faite de remplir les LPC.

**L'intérêt des élèves, c'est d'abord de rétablir les conditions pour qu'ils puissent apprendre, pas que leurs professeurs consacrent une partie considérable de leur temps à des tâches qui les détournent de cette priorité.**

**Force Ouvrière**, dans toutes ses composantes, reste déterminée, face à la « rénovation du dialogue social » et à ses partisans, à préserver et à **renforcer sa représentativité** afin de **continuer à revendiquer sur la base des mandats confiés par les personnels** »

**Vœu n°1** : « Le CTPD de Gironde du 28 janvier 2011 demande à M. le ministre et à M. le Recteur **l'abandon du dispositif CLAIR et aucune extension en dispositif ECLAIR, qui organise le démantèlement des droits statutaires des personnels** :

- en donnant le pouvoir au chef d'établissement et/ou au rectorat de recruter les personnels, et donc de négocier les missions, les conditions de travail, en échange du recrutement.
- en constituant une menace à l'encontre des personnels déjà présents et ne souhaitant pas entrer dans ces négociations et ce profilage (« encouragés à demander des affectations plus conformes à leurs souhaits » selon la circulaire).
- en déléguant à un « préfet des études » au statut bien incertain un nombre exhaustif de missions autoritaires,
- en développant une **déréglementation** tous azimuts sous couvert « d'expérimentations » avec une organisation dérogatoire des enseignements; et le recentrage des collèges sur le seul socle commun » **Ont voté POUR ce vœu : tous les représentants FSU, FO, UNSA, CFTD du CTPD.**

**Vœu n°2** : « Le CTPD de la Gironde, réuni le 28/01, demande solennellement à Monsieur le Ministre et Monsieur le Recteur :

- D'annuler toutes **les suppressions de postes** de personnels enseignants et administratifs envisagées pour la rentrée 2011 et de rétablir les postes supprimés.
- De **suspendre l'application de la réforme des lycées.**
- **De renoncer à la mise en œuvre de la réforme des STI**, qu'elle ne soit pas appliquée à la rentrée 2011 et la remise à plat de l'ensemble du dossier.
- de **rétablir pour les Professeurs-stagiaires les conditions de stage antérieures à la mastérisation**»

**Ont voté POUR ce vœu : FO et FSU (6 voix) ; Se sont abstenus CFTD et UNSA (4 voix)**

**RAPPEL LIVRET DE COMPETENCES** : Le ministère a présenté au Conseil Supérieur de l'Education

du 14 juin 2010 (et publié le 8 juillet au B.O.) le nouvel arrêté sur l'utilisation du livret de compétences qui devient « livret personnel de compétences » (LPC).

**LE VOTE** y a été le suivant : 6 voix POUR (MEDEF, SNPDEN, PEEP) ;

1 voix CONTRE : Force Ouvrière ; 30 ABSTENTIONS dont UNSA, FCPE, SGEN-CFTD, SNES –FSU,...